

Responsable de rédaction:
Denis de Techtermann

Conception et mise en pages:
Optiproduction: Bernard Marendaz

Patrimoine suisse
Section vaudoise



Numéro 53
Janvier 2011

A SUIVRE...

PATRIMOINE SUISSE • BULLETIN DE LA SECTION VAUDOISE



SECTION INVITÉE: VALAIS ROMAND



Billet du président

Deux faits évoqués dans ce numéro sont orientés sur un patrimoine plus récent que celui qu'on peut attendre d'une association telle que la nôtre, ce qui peut étonner certains d'entre vous. Le patrimoine est vivant et nous suivons l'évolution de son développement. Ainsi, le stade de La Pontaise construit en 1954 entre dans le patrimoine des années cinquante. Nous essayons, dans ce numéro, de mettre en évidence les qualités architecturales et techniques de cet ouvrage dont Lausanne peut être fière et qui mérite largement une revalorisation sur la liste du recensement architectural cantonal.

Le «Prix Wakker 2011», attribué aux neuf communes investies dans le «Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois» met en évidence un patrimoine encore plus récent et même orienté vers le futur. A l'instar de «Patrimoine suisse» notre section, toujours attentive à la protection de notre riche patrimoine ancien, s'intéresse aussi et de plus en plus à l'évolution de l'architecture contemporaine, au développement urbanistique de nos villes et à l'urbanisation de nos campagnes. Ces éléments constituent notre patrimoine de demain: leurs qualités architecturales, environnementales et urbanistiques sont essentielles.

Après l'année 2010 marquée par le centième anniversaire de notre section, 2011 sera l'année des 300 ans de la dernière évolution importante du domaine de La Doges. C'est en effet en 1711 que la maison de maître a été agrandie pour trouver sa forme actuelle et que le rural a été construit avec les annexes fermant la cour intérieure.

A vous tous, nous vous souhaitons une excellente année 2011 et vous remercions pour votre fidélité et votre soutien permanent à notre engagement pour la protection du patrimoine.

Denis de Techtermann

Sommaire



Couverture:

Illustration de l'article en p.3
«Demande de classement du Stade de La Pontaise»

Photo:

© Régis Colombo/www.diapo.ch

Le billet du président	2
Demande de classement du Stade de La Pontaise	3
Remise du Prix Wakker 2011 aux Communes de l'Ouest lausannois	4-5
Croisière du Centenaire	6-7
La section invitée: Valais romand	8-9
La chronique juridique	10
Le chêne du Centenaire	11
Séminaire du 6 novembre à La Doges	12-13
Visites guidées à Caux et Montreux	14-15
Programme des concerts à La Doges	16

Administration et siège de la Société:

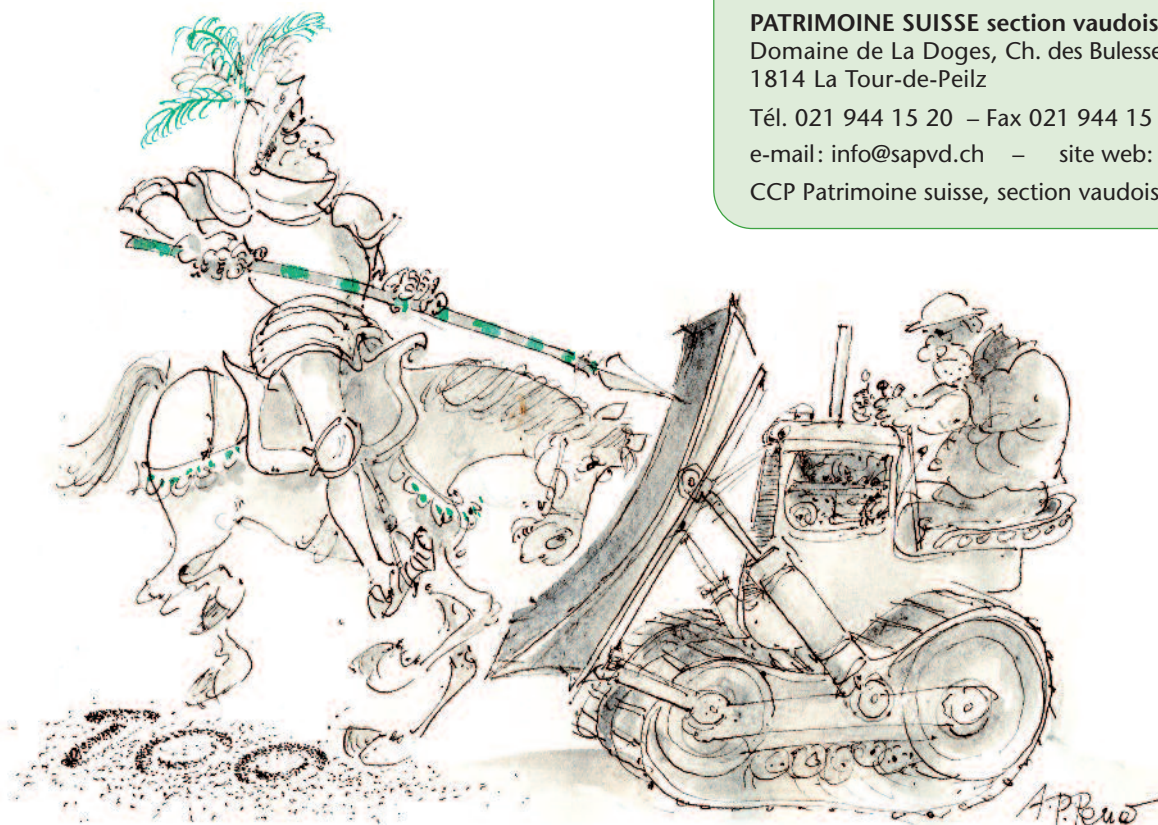
PATRIMOINE SUISSE section vaudoise

Domaine de La Doges, Ch. des Bulesse 154,
1814 La Tour-de-Peilz

Tél. 021 944 15 20 – Fax 021 944 15 89

e-mail: info@sapvd.ch – site web: www.sapvd.ch

CCP Patrimoine suisse, section vaudoise: 10-16150-1



Demande de classement du «Stade de La Pontaise»

Le Stade de La Pontaise, monument historique? C'est le vœu de Patrimoine suisse exprimé le 27 novembre 2010 au Département cantonal des Infrastructures

En février 2007, par notre bulletin «A Suivre» N° 41, nos lecteurs ont été informés de la volonté de notre section de sauvegarder le Stade Olympique de La Pontaise. En septembre 2009, un nouvel article a paru dans le N° 49 de notre bulletin expliquant les raisons pour lesquelles nous ne voulons pas que le stade soit démoli. Ces parutions sont encore accessibles sur notre site – www.patrimoinessuisse-va.ch. Pour comprendre notre démarche, nous vous recommandons de vous référer à ces deux articles.

En mars 2010, la Ville de Lausanne lance un concours de projet d'urbanisme pour la réalisation d'un éco-quartier aux «Plaines-du-Loup» sur les hauts de la ville. Malgré notre intervention, le programme du concours ne suscite pas la conservation du stade de la Pontaise. Après ce constat, notre comité a publié, dans «24 Heures» et dans la presse spécialisée, un appel aux architectes participant au concours, en faveur du maintien du stade. Le projet primé n'a pas prévu de le conserver.

Afin d'assurer la sauvegarde de ce stade d'une valeur architecturale, historique et patrimoniale, notre section, en collaboration avec le secrétariat central a demandé par courrier du 27 novembre 2010 adressé au chef du Département des Infrastructures du Canton de Vaud, l'inscription du Stade de La Pontaise sur la liste des «Monuments Historiques». Cette demande a fait l'objet d'un communiqué de presse qui a suscité de nombreuses réactions. Nous souhaitons vous apporter quelques précisions en complément d'information à propos de ce qui a été dit et écrit au sujet de cette demande de classement et de son incidence sur le projet «Métamorphose».

Nous avons pu lire et entendre que le projet «Métamorphose» n'était pas réalisable sans la démolition du stade et que «Patrimoine suisse» tirait sa dernière cartouche contre le projet des *Plaines du Loup*. Or, nous ne nous sommes jamais opposés au projet «Métamorphose» ayant toujours été convaincus que celui-ci était réalisable sans démolir le stade.

D'autres prétendent que le projet primé n'est pas réalisable en conservant le stade. Là encore, après avoir étudié, attentivement et en détail, le projet primé, nous avons pu nous rendre compte qu'il pouvait s'adapter sans grande difficulté au maintien du stade. En effet, le lauréat a marqué sa sensibilité à la valeur du Stade de La Pontaise en conservant le portique aux anneaux olympiques et en aménageant précisément à la place du stade, une zone réservée au sport.

Une autre crainte exprimée est que la conservation du stade de La Pontaise met en péril la construction d'un nouveau stade à Vidy. Le maintien de «La Pontaise» pour l'athlétisme et pour d'autres usages locaux ou régionaux permet

d'éviter la construction d'un nouveau stade d'athlétisme à proximité de l'éco-quartier, mais il n'a aucune influence sur le projet de Vidy.

Que faire de «La Pontaise» après la construction du nouveau stade de Vidy est un autre souci. Les courts de tennis prévus à l'endroit du stade peuvent être intégrés dans le stade conservé; les compétitions internationales d'athlétisme en 2011 – Athlétissima le 30 juin et Gymnaestrada du 10 au 16 juillet – pourront régulièrement recevoir les meilleurs athlètes du monde qui ont toujours mis en évidence les qualités exceptionnelles de La Pontaise; la réputation des grands concerts donnés à La Pontaise n'est plus à démontrer; enfin, les nombreux équipements sportifs prévus dans le projet pourraient être rassemblés dans le stade conservé.

L'investissement important à consacrer à la restauration du stade et à son adaptation pour de nouvelles activités a aussi été un argument en faveur de sa démolition. La démolition du stade actuel en béton armé aura un coût élevé de même que la construction d'un nouveau stade à proximité des *Plaines du Loup*.

Des comparaisons financières seraient intéressantes. En outre, cette démolition n'est pas favorable au bilan énergétique et écologique.

Le concours d'architecture lancé en 2002 par la ville de Lausanne pour la réfection du stade de La Pontaise a suscité l'intérêt d'une vingtaine d'architectes qui ont apporté des solutions novatrices pour une adaptation du stade aux exigences actuelles. Cette démarche et le résultat du concours démontrent bien la pertinence de notre volonté de préserver un témoin important de l'histoire de la construction moderne et de l'histoire du sport du 20^e siècle. A plus forte raison puisqu'il s'agirait d'un témoin «actif», réhabilité, et non pas d'une structure muséale et passive. Sa géométrie audacieuse, la beauté et l'équilibre de sa forme, son implantation en harmonie avec la vue sur le lac et les Alpes sont autant d'éléments qui permettent au stade de La Pontaise de se démarquer des autres stades construits à la même époque. Les spécialistes le placent parmi les plus prestigieux stades internationaux du début du 20^e siècle.

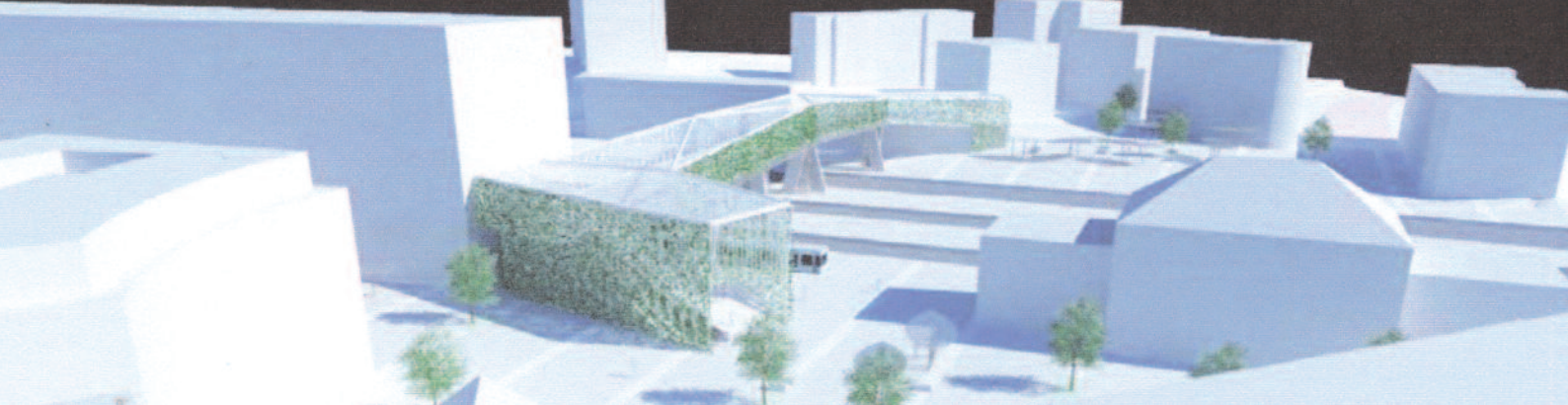
Il est extrêmement regrettable que la Municipalité de Lausanne ne soit pas entrée en matière, même tardivement, pour éviter cette perte patrimoniale. Le fait que le Conseil Communal de Lausanne ait refusé, en 2002, le projet de réfection du stade ne constitue pas un «permis de démolir» puisque les circonstances étaient différentes et surtout que la valeur patrimoniale du Stade, reconnue aujourd'hui, était alors encore méconnue.

Devant l'impossibilité d'ouvrir le dialogue avec la Municipalité de Lausanne au sujet du stade, de ses possibilités d'adaptation et d'ouverture au futur éco-quartier, nous avons décidé de demander son classement.

Notre dernière cartouche n'est certainement pas contre le Projet Métamorphose mais bien contre la démolition du stade de La Pontaise dont nous demandons, à la Municipalité, la conservation depuis le début de l'année 2007. Nous sommes toujours persuadés de sa valeur indéniable.

Il nous a paru important que ces précisions essentielles soient communiquées à nos lecteurs afin qu'ils puissent comprendre notre démarche en faveur de la sauvegarde du stade de La Pontaise

Denis de Techtermann
et Alexandre Antipas



Patrimoine suisse décerne son quarantième Prix Wakker

Patrimoine suisse attribue chaque année le Prix Wakker à une commune ou une institution de notre pays. Doté de 20'000 francs, le prix est surtout symbolique; l'objectif consiste à récompenser la qualité d'un travail exemplaire favorisant le développement harmonieux d'une commune ou d'une région tout en préservant la substance historique et architecturale du lieu. Le Prix Wakker a été décerné pour la première fois en 1972 à la suite du legs fait à Patrimoine suisse par l'homme d'affaires genevois Henri-Louis Wakker. D'autres legs ont permis à Patrimoine suisse de décerner ce prix jusqu'à aujourd'hui.

Cette année, Patrimoine suisse décerne son quarantième Prix Wakker à un collectif de neuf communes de l'ouest lausannois: Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix et Lausanne. C'est aussi la quatrième récompense vaudoise après Saint-Prex en 1973, Montreux en 1990 et Yverdon-les-Bains en 2009.

Le collectif de neuf communes est régi par le bureau du «Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois» SDOL dirigé par Mme Ariane Widmer, architecte-urbaniste. Ce bureau réunit l'ensemble de ces communes afin qu'elles puissent se donner une vision uniforme et coordonnée du développement urbain à long terme pour cet ancien territoire à vocation rurale. En effet, ce dernier a été victime d'une urbanisation trop rapide et dispersée.

Cette zone s'est peu à peu transformée en un enchevêtrement d'axes routiers, de voies ferrées, de centres commerciaux, d'entrepôts et de friches industrielles engendrant des problèmes de circulation, de pollution et de nuisances de toutes sortes. Cette situation mettait en péril la qualité de vie et risquait de compromettre le développement social et économique de toute une région.

Tout part d'une convention de transports.

Le 20 novembre 2000, le canton de Vaud et six communes décident de déclencher un moratoire par la signature de la Convention relative aux transports dans

Conférence de presse du 18 janvier 2011

Mise sur pied à Renens par Patrimoine suisse, une conférence de presse a permis à Monique Keller (photo 1), attachée de presse de PS, de définir le Prix Wakker et ses objectifs. Cheffe de projet du Schéma directeur de l'ouest lausannois (SDOL), l'architecte-urbaniste Ariane Widmer (photo 2) décrit le projet et ses ambitions: «le site apparaît comme un ensemble vivant, aux multiples interactions, à prendre en considération dans une perspective de développement durable».



...à un collectif de neuf communes de l'ouest lausannois:



Ont aussi pris la parole Philippe Bieler (photo 3), président de Patrimoine suisse, Claudine Wyssa (photo 4), syndique de Bussigny et présidente du Grand Conseil, François Marthaler (photo 5), Conseiller d'Etat et Marianne Huguenin (photo 6), syndique de Renens et présidente du groupe de pilotage du SDOL. On entendit également Adrian Schmid, secrétaire général de Patrimoine suisse et Denis de Techtermann, président de la section vaudoise de PS. En souhaitant la bienvenue aux participants à cette séance de presse, Denis de Techtermann releva que «Aujourd'hui le Prix Wakker récompense une démarche audacieuse et novatrice pour l'urbanisation harmonieuse et équilibrée de toute une région». Et ceci grâce à la participation active de neuf communes, soutenues par l'Etat.

l'Ouest lausannois. Trois autres communes signeront cette convention entre 2001 et 2002. C'est suite à cette initiative que le bureau du «Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois» SDOL est né et a reçu pour mandat de redessiner ce qui doit devenir l'un des principaux pôles de développement du canton de Vaud.

Ce vaste projet territorial permet de revaloriser et de densifier une agglomération dispersée. Il s'inscrit parfaitement dans l'esprit de «L'initiative pour le paysage». Cette démarche novatrice et ambitieuse est un remarquable exemple de collaboration intercommunale.

La volonté de faire face à l'accroissement de la population de 30 000 à 40 000 habitants et emplois de plus dans le périmètre du SDOL à l'horizon 2020, l'amélioration du cadre de vie des habitants, le renforcement de l'offre en transports publics et la volonté de préserver la campagne en évitant un étalement urbain sont autant d'éléments qui ont conduit Patrimoine suisse à attribuer le Prix Wakker 2011 aux neuf communes partenaires de cet ambitieux projet.

Patrimoine suisse protège notre environnement, nos monuments, notre patrimoine. Mais il a aussi pour mission de préparer l'avenir, en encourageant des projets cantonaux ou communaux dignes d'intérêt. Celui du SDOL méritait d'être récompensé.

PSSV

CROISIÈRE DU 100^e ANNIVERSAIRE

La section vaudoise de Patrimoine suisse a célébré son centième anniversaire à bord du bateau amiral La Suisse, entièrement restauré, centenaire également cette année.



«Le 27 janvier dernier, nous avons commémoré au Palais de Rumine la naissance de notre section, il y avait cent ans jour pour jour. Aujourd'hui nous fêtons ce bel anniversaire et, mes chers membres, c'est votre fête à vous tous ! Je suis heureux que nous soyons si nombreux ce soir ». Tel fut le propos de bienvenue que le président Denis de Techtermann adressa à près de deux cents membres et invités, venus des quatre coins du Canton.

Bonne nouvelle pour la CGN !

Luc-Antoine Baehni, directeur de la Compagnie Générale de Navigation (CGN), ouvrit les feux de la partie officielle et rappela la vocation touristique importante de sa compagnie et l'état de la Flotte Belle Epoque.

Quelques instants plus tard, le conseiller d'Etat François Marthaler annonça l'inscription à l'inventaire des Monuments historiques de cette Flotte Belle Epoque. Ce qui entraîne forcément le versement de subventions pour la maintenance et l'entretien des bateaux à aubes. François Marthaler proposa également la création d'une fondation.

Vive La Pontaise !

Auparavant, Philippe Biéler, président central de Patrimoine suisse, a rompu une lance en faveur du Stade de La Pontaise. L'œuvre de l'architecte Thévenaz est en effet le dernier exemple d'une série de stades remarquables, construits dans les années cinquante pour les Championnats du Monde de Football.

Equipé aujourd'hui d'un éclairage et d'un système de surveillance répondant aux exigences de l'UEFA, le Stade de La Pontaise détient d'autre part le record de la piste d'athlétisme la plus rapide d'Europe...

Restant dans le domaine du sport, le syndic de Nyon Daniel Rosselat estima pour sa part que des bâtiments superbes et avant-gardistes tels que ceux de l'UEFA à Nyon mériteront eux aussi leur appartenance au Patrimoine suisse.

Distinction patrimoniale

Mme Claudine Wyssa, présidente du Grand Conseil Vaudois et première citoyenne du Canton, présida la cérémonie de lever de voile de la plaque de la «distinction vaudoise du patrimoine», en présence de Luc-Antoine Baehni, directeur de la CGN et Maurice Decoppet, président de l'ABVL (Association des amis des bateaux à vapeur du Léman). Rappelons que cette distinction a été solennellement remise par le président Denis de Techtermann, le 29 mai 2010 à Lausanne, lors de l'assemblée générale de la section vaudoise. Cette distinction est décernée conjointement à la CGN et à l'ABVL fondée par Maurice Decoppet. «Elle récompense la restauration exemplaire du bateau La Suisse et de l'ensemble de la Flotte Belle Epoque».

Chaude ambiance !

Le dîner, servi avec art, fut délicieux et grâce à la prestation remarquable du Vufflens New Orleans Jazz Band, l'ambiance fut garantie tout au long de la soirée. A l'heure de la fermeture, des couples dansaient encore...

Georges-A. Nippell



Orateurs de la partie officielle



2



3



4



5

Repas et soirée agrémentés par le Vufflens New Orleans Jazz Band



6

1. Philippe Biéler, président de Patrimoine suisse
2. Denis deTechtermann, prés. section vaudoise
3. François Marthaler, Conseiller d'Etat
4. Daniel Rossellat, Syndic de Nyon
5. Luc-Antoine Baehni, Directeur de la CGN
6. Maurice Decoppet, président de l'ABVL





VALAIS ROMAND

Rafael Matos-Wasem,
président de la section
du Valais romand

Information et sensibilisation aux premières loges, oppositions lorsqu'il le faut.

Après une première contribution en septembre 2009, une nouvelle occasion est donnée à la section valaisanne de s'exprimer dans les colonnes du bulletin de la section vaudoise. Nous remercions chaleureusement notre consœur.

Au lieu de pousser un nouveau cri du cœur, qui ressortait du titre même de l'article publié en septembre 2009, à savoir «Dur, dur de défendre le patrimoine» (A suivre N° 49), nous avons décidé cette fois-ci d'aborder les faits les plus saillants, par bonheur surtout positifs, de l'an écoulé.

Avant de passer en revue nos initiatives les plus stimulantes, il faut que nous nous arrêtions quelques instants sur le terrain juridique. Au cours des dernières années, notre section s'est manifestée au sujet de toute une série de projets immobiliers, dont notamment de plusieurs mégaprojets touristiques. Notre action se veut en principe constructive et ouverte au dialogue; mais une fois cette voie épuisée, nous n'hésitons pas à faire usage du droit de recours (Les «Maisons de Biarritz», à Champéry, ou le projet Mirax, à Mollens, sont des exemples parlants à cet égard). Nous avons dû – et devons toujours – déployer d'importants efforts afin de faire respecter les objectifs de sauvegarde et de respect du patrimoine, tâche rendue d'autant plus ardue que le droit cantonal valaisan ne donne aucun droit d'opposition et de recours aux organisations à but idéal comme Patrimoine suisse. Le droit fédéral n'octroie le droit d'intervenir qu'en dehors des zones à bâtir ou alors dans quelques cas exceptionnels (présence d'un biotope naturel protégé par la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage, par exemple). Cette réglementation est donc défavorable pour une organisation comme Patrimoine suisse, spécialisée dans le patrimoine bâti, lequel est le plus souvent situé en zone à bâtir. C'est l'une des raisons pour les-

quelles la section valaisanne, comme bien d'autres, privilégie des démarches telles que celles que nous détaillons ci-après.

Le vade-mecum «Mutations du bâti de la vie rurale», projet conjoint des sections Haut-Valais et Valais romand dont nous annonçons la prochaine publication en septembre 2009, est paru en février 2010. Ce premier projet intersections, émanant de Werner Bellwald, président de la section du Haut-Valais, porte sur la transformation / réaffectation / réhabilitation des bâtiments ruraux, notamment en habitations. Le but premier de cette publication est de sensibiliser les propriétaires immobiliers à procéder de manière sensée et sensible et de leur fournir ne se-

de l'étranger (Belgique, France). Toutes les communes valaisannes ont reçu d'office un exemplaire de cet ouvrage à titre gratuit (tout comme les membres de notre section) et nombreuses sont celles qui ont passé commande d'exemplaires supplémentaires. C'est une occasion de nous présenter auprès d'elles et ainsi ouvrir le dialogue en tant que partenaire et non pas en seule qualité d'«opposant» pour que, ensemble, nous entreprenions la défense du patrimoine vernaculaire valaisan. Les membres de la section vaudoise intéressés par ce guide, peuvent nous en passer commande au prix de 20 CHF, frais de port compris, en nous faisant parvenir un courriel à l'adresse: valais@patrimoinesuissesuisse.ch.



rait-ce que des premières pistes de réflexion à cet égard. Le contenu a été supervisé à titre individuel par des spécialistes rattachés à la Commission cantonale des constructions (CCC). Ce guide, rendu possible grâce à un certain nombre de soutiens financiers, dont ceux de la Loterie romande et du Service de la culture de l'Etat du Valais (programme «Valais singulier-pluriel»), a remporté un vif succès. Les commandes, qui ont dépassé les 300 en 2010, émanent de particuliers, de bureaux d'architectes ou encore de communes. Certaines proviennent même

Le thème du Prix de section bisannuel de l'année écoulée fut choisi en fonction de celui abordé dans le vade-mecum; la transformation d'objets bâtis ruraux vernaculaires était donc à l'honneur. Il fut remis le 13 février 2010 à Mme Nicole Magnin pour la transformation, à Branson, d'une grange-écurie en habitation, dont s'est chargé l'architecte Michel Voillat. Ce prix fut accompagné d'une plaquette qui présente non seulement l'objet lauréat, mais aussi les trois autres nominés, à savoir ar.id architectes (pour la transformation d'une grange à Sarreyer,

dans le val de Bagnes), Personeni Raffaele Schärer architectes (pour la transformation d'une grange en maison de week-end aux mayens d'Eison, dans le val d'Hérens) et Group8, architectes associés (pour la rénovation du chalet «Diablay Dé», sis dans le val de Bagnes). Cette publication de belle facture, qui contient des textes et des illustrations émanant des différents maîtres d'ouvrage et architectes, fut distribuée gratuitement auprès de nos membres, de même que de toutes les communes du Valais romand. A présent en rupture de stock, elle est toujours présente sur la toile dans sa version PDF. Que le comité du prix, présidé par l'architecte Michel Troillet, les photographes, les relecteurs et le graphiste soient ici vivement remerciés pour ce beau succès.

Parmi les nouvelles réjouissantes, citons encore la création en 2010 d'une **commission culturelle au sein de notre comité**. L'objectif visé est de faire «vivre le patrimoine» soit par des visites guidées ponctuelles, des journées «découvertes» ou, dans un avenir que le comité espère proche, par des voyages culturels. Ces activités, réservées pour l'heure aux seuls membres de notre section, permettent à notre comité de rencontrer nos membres, soutien incontournable à notre groupement régional. Une sortie à Nax, qui eut lieu le samedi 4 septembre 2010, servit de lancement à cette nouvelle initiative. Sous la conduite de Jean-Marc Biner et

Christophe Valentini un groupe de membres de notre section put bénéficier d'une présentation historique du village, d'explications sur la réaffectation et la mutation de ses bâtiments ruraux, ainsi que de la visite du clocher de l'Eglise sous la conduite d'un membre de l'association des carillonneurs. Dans un avenir proche nous comptons élargir ces visites à un public plus large, y compris aux membres de nos sections sœurs.

Assemblée générale

Notre section a tenu son assemblée annuelle le 2 octobre 2010 dans le magnifique cadre de l'Hôtel Bella Tola (www.bellatola.ch), à Saint-Luc. La conférencière conviée à cette occasion, Evelyne Lüthi-Graf, directrice des Archives hôtelières suisses, à Lausanne, a rendu son auditoire attentif à l'urgence de la restauration du plafond de la salle à manger de l'hôtel, qui menace de subir des dommages irréparables. Son plaidoyer nous a convaincus de mettre sur pied une campagne de recherche de fonds auprès des membres de notre section dans le but de



contribuer à la sauvegarde et à la mise en valeur de ce patrimoine digne d'intérêt. L'hôtel, désigné par ICOMOS hôtel historique de l'année 2001, compte près de 130 ans d'âge. Depuis bientôt 15 ans, la famille Buchs, propriétaire des lieux, a entrepris des travaux de rénovation fort coûteux, en veillant toujours au respect de la substance historique de cet incontournable témoin de la « Belle époque ». La restauration des dernières chambres témoigne de la volonté de conserver ce patrimoine historique et hôtelier. Et vous, chers lecteurs, seriez-vous également sensibles à cette cause ? Si tel est le cas, vous avez la possibilité d'y contribuer par le biais du compte postal 10-261702-9 avec la mention «Plafond Hôtel Bella Tola». D'ores et déjà, notre section et la famille Buchs vous remercient chaleureusement de l'intérêt porté à cette requête.

Recherche de fonds

Ceci nous amène à vous parler d'argent... Les membres de notre comité déploient un effort considérable pour mener à bien tout un ensemble d'activités sur la base du bénévolat. Bon nombre de ces actions impliquent cependant des coûts. C'est pourquoi, parmi les missions de notre collaboratrice administrative récemment nommée, la guide du patrimoine Magali Reichenbach, figure la «recherche de fonds». Grâce à ses démarches, notre section s'est vue gratifier jusqu'ici d'un soutien financier de la part de la Fondation Sandoz et du Pourcent culturel de la Migros. Nous avons également eu l'immense bonheur de toucher une partie de la vente aux enchères d'une maison sise à Randogne que Mme Idelma Buehler, née Bischof, a léguée à six associations. Nous tenons ici à honorer sa mémoire et à remercier son généreux geste.

Site internet

Nous clôturons cette contribution avec une dernière bonne nouvelle. Notre section s'est enfin dotée d'un site internet (www.patrimoinesuiss.ch/vsr). Il est désormais possible de suivre nos actions sur la toile, de même que nous contacter par ce biais. Sous l'onglet «liens» figure en bonne place l'adresse internet de la section cantonale de Patrimoine suisse dont vous êtes en train de lire ou, du moins, de parcourir ces quelques lignes dans son bulletin «A Suivre».

Merci pour votre attention et à bientôt dans les pages d'un prochain numéro de cette même publication ou lors d'une rencontre patrimoniale en terre vaudoise ou dans le Vieux-Pays.

Rafael Matos-Wasem,
président de la section du Valais romand



Le 4 septembre eut lieu une rencontre au village de Nax avec présentation historique et visite du clocher de l'église.

par Jean-Claude Perroud

Suite de l'article paru dans
«A Suivre» No 52

La protection du patrimoine bâti à l'épreuve des juges administratifs

La soupe à la grimace : Le cas de la Miroiterie du Léman

L'ancien bâtiment de la Miroiterie du Léman, situé à la rue de Genève, a été construit immédiatement après la seconde guerre mondiale, par l'architecte Charles-François Thévenaz. Il a reçu la note 3 au recensement architectural, tout comme le bâtiment de la Place de l'Europe. Considérant que sa configuration n'était plus adaptée aux nécessités actuelles et qu'une réhabilitation était impossible à rentabiliser, le constructeur a sollicité l'autorisation de le démolir pour le remplacer par un bâtiment moderne. Le dossier a suivi le même cheminement que pour le cas précédent.

En dépit des préavis négatifs du Délégué communal à la protection du patrimoine et du Conservateur cantonal, qui avaient insisté sur les qualités intrinsèques de ce bâtiment, la Municipalité de Lausanne a autorisé sa démolition et la CDAP a rejeté le recours de Patrimoine suisse, ce au terme d'une analyse dans laquelle elle n'a nullement remis en cause les arguments relatifs à la qualité architecturale du bâtiment et au caractère tout à fait sain de ses structures.

Après avoir procédé à une analyse soignée de la situation sur le plan juridique, la cour cantonale est arrivée à la conclusion que, en dépit de sa note 3, la Miroiterie du Léman ne bénéficiait d'aucune protection juridique, ce qui donnait toute latitude à la municipalité pour en autoriser la démolition. Le tribunal a même laissé entendre que si la municipalité avait refusé la démolition, sa décision aurait pu ne pas être compatible avec la garantie de la propriété et donc être assimilée à une décision d'expropriation incompatible avec l'ordre constitutionnel.

Pour arriver à ce résultat, les juges cantonaux se sont livrés à une analyse des arguments techniques et économiques avancés par le constructeur. Ils ont notamment admis, en dépit du bon état de ses structures, que la rénovation du bâtiment se heurterait à des contraintes importantes, empêchant son utilisation rationnelle. Ils ont relevé que la configuration générale du bâtiment (niveau

supérieur à celui de la voirie, position de l'entrée, hauteur de plafond très importante) présentait peu d'attrait pour des commerces. Preuve en était le fait que malgré diverses transformations, il n'avait pas trouvé preneur depuis plusieurs années. Le tribunal a enfin admis que le coût estimé par le constructeur pour sa rénovation était crédible et surtout impossible à rentabiliser. Et de conclure ainsi :

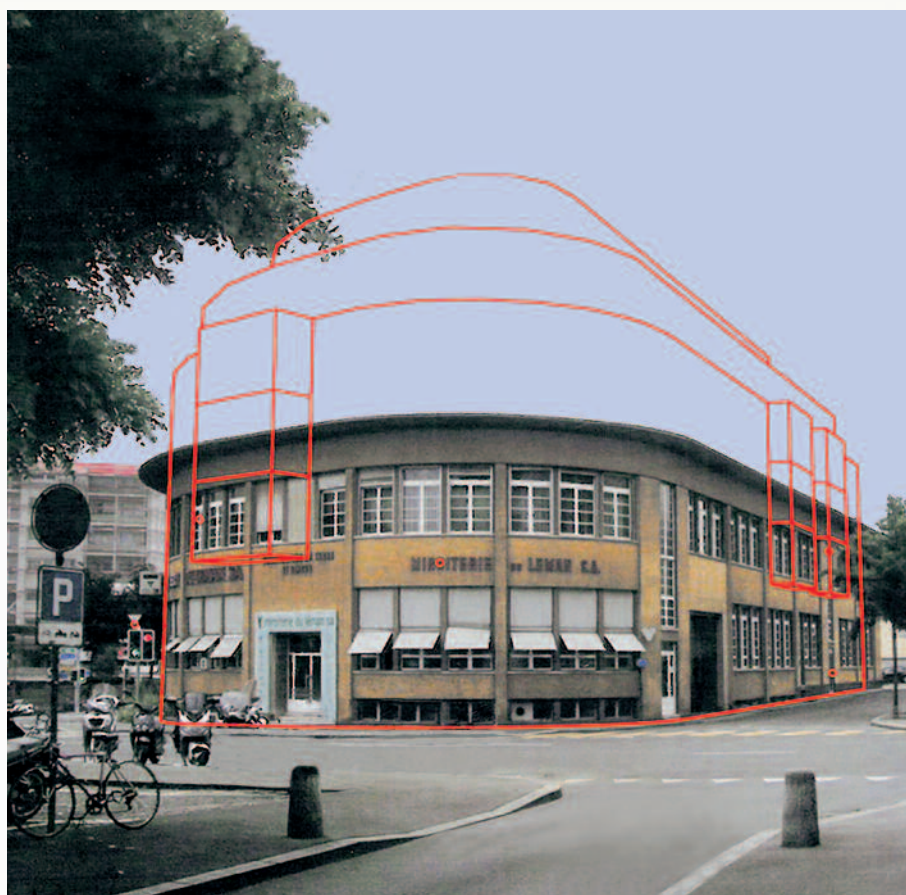
«Il apparaît ainsi clairement que les charges qu'imposerait à ses propriétaires le maintien du bâtiment de la Miroiterie du Léman seraient totalement disproportionnées à l'intérêt que présente la conservation de cet édifice. On rappelle qu'une mesure de classement – à quoi s'apparenterait l'interdiction de démolir que réclament les recourantes – n'est

compatible avec la garantie de la propriété que si le propriétaire conserve la possibilité de se procurer un rendement convenable».

On constate ainsi que, grossièrement analysée, cette décision accorde un point important à l'argument de la rentabilité en fonction de la nécessité d'adaptation aux besoins actuels, alors que le même argument avait été jugé irrecevable dans le cadre de l'affaire précédente.

On verra au prochain numéro que ces deux décisions, a priori incompatibles, sont pourtant parfaitement défendables sur le plan juridique, du moins en l'état actuel de la législation. D'où l'utilité d'une réflexion sur l'amélioration de cette législation.

Affaire à suivre donc ...





LE CHÊNE DU CENTENAIRE

Pour marquer la fin de l'année de son centenaire, la section vaudoise de Patrimoine suisse a planté un chêne en son domaine de La Doges à La Tour-de-Peilz.

«C'est la dernière manifestation que nous organisons pour cette année centenaire et je suis heureux de vous accueillir si nombreux» déclare en guise de bienvenue le président Denis de Techtermann. En quelques mots, il rappelle le déroulement de cette année, les événements et les festivités qui l'ont jalonnée jusqu'à ce samedi 13 novembre 2010.

Puis, avec l'aide du Comité, le président présente les documents qu'il va insérer dans un tube de composite bien étanche, qui sera enterré au pied de l'arbre. Ce tube contient entre autres, les trois derniers numéros de «A Suivre», le texte du testament de M. et Mme Coigny, un exemplaire de la revue l'Hebdo, un exemplaire du Matin et de 24 Heures, deux exemplaires du Régional, le dernier procès-verbal du Comité, une bouteille 2010 du Domaine et... un Natel pour marquer la technologie du jour !

Chacun sa pelle !

L'assemblée – une bonne cinquantaine de membres – se rend ensuite dans le secteur nord-est du parc du domaine où le chêne attend d'être définitivement planté. Chacun et chacune empoigne une pelle et se met vaillamment à la tâche. Une délicieuse collation, fut servie ensuite avec art par les intendants, en récompense du travail fourni par ces «ouvriers volontaires».

Le chêne se dresse déjà avec orgueil. Souhaitons qu'il résiste à toutes les intempéries, qu'il plie mais ne rompe pas, à l'instar du roseau, son compère de la fable. A l'image de la politique de Patrimoine suisse, qui remplit fermement sa mission, en sachant quand il le faut négocier ou concilier.

Georges-A. Nippell



Le recensement architectural cantonal et ses conséquences juridiques dans la jurisprudence vaudoise



**SÉMINAIRE
DU 6 NOVEMBRE 2010
À LA DOGES**

La section vaudoise de Patrimoine suisse a accueilli, samedi 6 novembre en son domaine de La Doges, Christine von Büren, chargée du recensement architectural du Canton de Vaud. La deuxième partie du séminaire a été animée par M^e Jean-Claude Perroud et le Professeur Benoît Bovay. Ce dernier enseigne la procédure administrative à la Faculté de droit de l'UNIL.

Trente-et-une personnes ont participé à ce séminaire. Elles représentaient les associations locales et régionales de protection du patrimoine. Parmi elles, quelques invités dont: Mme Martine Jaquet, déléguée du patrimoine de la Ville de Lausanne, M. Laurent Chenu Conservateur cantonal des Monuments et sites, M. Philippe Pont chef du SIPAL (Service Immeubles, Patrimoine et Logistique) du canton et M. Eligio Novello président de l'Interassar.

Connaître pour protéger

Le but essentiel du recensement cantonal est de dresser un inventaire des objets considérés, en vue de leur classement aux monuments historiques, entraînant des mesures de protection générale. Trois critères guident la démarche : les qualités architecturales et urbanistiques, les qualités historiques, la signification de l'objet. Pour Christine von Büren, le Château de l'Isle est le bâtiment modèle qui répond parfaitement aux meilleurs critères de classement.

Les objets sont évalués selon des notes de 1 à 7.

- 1 = intérêt national.
- 2 = intérêt régional.
- 3 = intérêt local.
- 4 = objet bien intégré.
- 5 = qualités et défauts.
- 6 = sans intérêt.
- 7 = défigure le site.

Les objets de notes 1 et 2 sont automatiquement inscrits à l'inventaire. Les objets de note 3 entraînent une protection générale (on ne peut pas les démolir). Les objets de notes 4 à 7 n'entraînent aucune

mesure de protection. A noter que les fontaines font toutes l'objet d'une protection générale. Mme von Büren compare ce travail à une radiographie qui permet un diagnostic et des connaissances suffisantes pour entraîner des mesures de protection.

Conséquences juridiques

Les deux juristes invités citèrent les fameux cas du bâtiment de la Place de l'Europe et la Minoterie du Léman, entraînant des conséquences juridiques de protection. Selon eux, ce sont les bâtiments classés 3 et 4 qui posent le plus de problèmes juridiques. La jurisprudence cantonale compte 18'000 fiches et «le juriste qui se bat pour la conservation du patrimoine n'a pas la tâche facile».

Le troisième cas évoqué par M^e Bovay et M^e Perroud concerne le bâtiment d'Edipresse de l'architecte Corthésy à l'avenue d'Ouchy. Le 5 mai 2008, Patrimoine suisse s'est opposé à la démolition de cet objet. Le Tribunal fédéral n'a pas encore tranché sur le recours déposé contre le permis de construire octroyé le 5 décembre 2008.



Vevey défend ses deux antiphonaires.

Les deux délégués de Vibiscum – Mme Rusterholz et M. Chavannes – interviennent en fin de séance en faveur des deux antiphonaires conservés au Musée de Vevey. Un trésor inestimable: deux volumes de l'Antiphonaire de la Collégiale Saint-Vincent de Berne, datant du XV^e siècle. Ce sont les seuls survivants d'une suite de six volumes, sauvagement détruits par la Réforme bernoise !

Rappelons que l'antiphonaire est un recueil des parties chantées des offices de l'Eglise catholique, en plain-chant ou dès le VIII^e siècle en chant grégorien. Vibiscum cherche des fonds pour la restauration de ses deux antiphonaires et leur numérisation. Total des frais envisagés : 90'800 francs. Ces frais comprennent la conservation du trésor dans des conditions muséales.

G.-A.Nippell



Patrimoine suisse
Section vaudoise



A propos des cotisations

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les cotisations de «Patrimoine suisse, section vaudoise» sont encaissées par le secrétariat central à Zurich. La centralisation de cette prestation a l'avantage de diminuer des frais de gestion de la section, par contre, elle crée certaines difficultés. En effet, cette nouvelle organisation a provoqué certains dysfonctionnements et nous avons reçu une liste de 75 membres dont la cotisation n'avait pas été encaissée à Zurich.

Quinze membres avaient versé leur cotisation 2010 sur notre compte postal comme les années précédentes. Pour les 60 autres membres, nous avons envoyé un courrier car ces derniers auraient pu ne pas comprendre que la cotisation émanant de Zurich était celle de la section vaudoise.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour les désagréments que cela aurait pu vous causer et vous remercions pour votre fidélité et pour votre attachement à la section vaudoise de «Patrimoine suisse». Vous recevrez, ou vous avez déjà reçu le bulletin de versement de Zurich pour la cotisation 2011. Nous osons compter sur vous pour lui réserver un bon accueil.

Prenez notre action à cœur et invitez vos amis et connaissances à demander leur adhésion à la section vaudoise de Patrimoine suisse



Nous sommes intéressés par les activités de la section vaudoise de «Patrimoine suisse» et voulons la soutenir dans son effort de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine vaudois.

Comme membres, nous avons droit au bulletin d'information, ainsi qu'aux visites et conférences, manifestations spéciales, publications, et aux assemblées générales.

- membre individuel cotisation annuelle Fr 50.--
- membre famille cotisation annuelle Fr 60.--
- membre junior (16-25 ans) cotisation annuelle Fr 20.--
- membre collectif cotisation annuelle Fr 100.--

Nom _____

Prénom _____

Rue _____

NPA et lieu _____

Profession _____

Tél _____

e-mail _____

Signature _____

L'inscription peut être faite: a) au moyen de ce bulletin, b) sur le site internet www.sapvd.ch ou c) par e-mail à info@sapvd.ch Patrimoine suisse, Section vaudoise, Domaine de La Doges Ch. des Bulesse 154, 1814 La Tour-de-Peilz

Sur les traces de l'architecte veveysan Eugène Jost (1865-1946)

Les propriétaires du Caux-Palace et du Montreux Palace vous ouvrent les portes de leurs magnifiques bâtiments. Madame Evelyne Lüthi-Graf, archiviste historienne de Montreux, vous guidera pour ces visites exceptionnelles.

Programme et inscription: voir encart joint à ce bulletin)

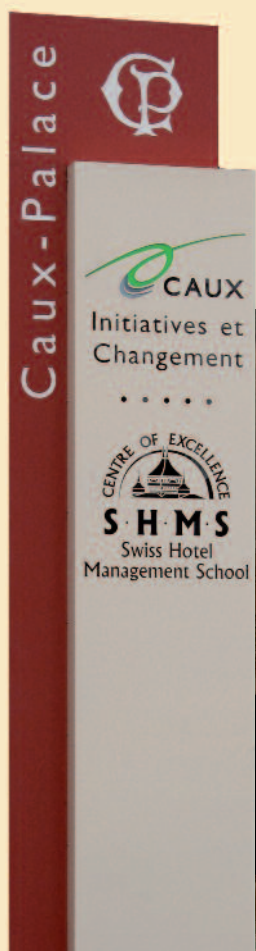
VOYAGES CULTURELS & VISITES GUIDÉES

CAUX-PALACE

Inauguré en 1902, le Caux-Palace est l'un des chefs-d'œuvre de l'architecture hôtelière suisse. Conçu par l'architecte Eugène Jost, Veveysan formé à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, le Palace a été construit en 26 mois à plus de 1000 mètres d'altitude. Il abrite 300 chambres et de nombreuses salles de réception, luxueusement décorées et agrémentées de toutes les installations techniques de l'époque. Devant l'hôtel s'étendent un jardin à l'anglaise et un «boulevard» conçu pour la promenade, d'où le visiteur jouit d'un panorama unique sur le lac Léman et les Alpes. Avec ses pittoresques tourelles, les façades du Palace évoquent les châteaux médiévaux.

Depuis 1946, le Palace est propriété de la fondation Caux Initiatives et Changement, centre de rencontres internationales et plate-forme de réflexion (anciennement Réarmement Moral). En dehors des conférences, le bâtiment est loué à la SHMS (Swiss Hotel Management School).

L'école compte environ 450 élèves de toutes nationalités mais plus particulièrement d'Asie et de plus en plus des pays de l'Est.





MONTREUX-PALACE

En 1881, les beaux-frères pionniers de l'hôtellerie montreuusienne, Alexandre Emery et Ami Chessex rachètent l'Hôtel du Cygne (construit en 1837) et fondent, en 1895, la Société du Montreux Palace et du Cygne. L'architecte Eugène Jost construit le Montreux Palace en 18 mois à peine et le nouvel hôtel ouvre ses portes le 19 mars 1906. Le Palace est relié au bâtiment de l'Hôtel du Cygne par le Grand Hall, le salon de Musique et des salles de bal, tous richement décorés. Il offre aussi un confort maximum pour l'époque tel que des salles de bain individuelles, le chauffage et l'électricité. De ce fait, il est considéré comme un hôtel moderne.

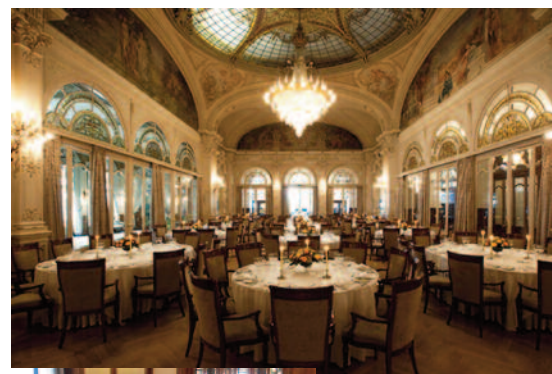
Les superbes salles «Art Nouveau» et «Néo-Baroque» accueillent des fêtes grandioses: nuits vénitienes, bals costumés, concerts et de nombreux autres

événements. La clientèle vient du monde entier: aristocrates européens, princes russes, banquiers new-yorkais, maharajahs... Pour divertir ces résidents exigeants, un pavillon des sports est construit en 1911 avec un salon de thé, une salle de patins à roulettes et un stand de tir.

A la Première Guerre mondiale: le Palace est utilisé pour accueillir les soldats des forces alliées. Dans les années 1920, Montreux voit ses affaires reprendre grâce au retour des privilégiés d'avant-guerre. En 1928, le Montreux Palace est l'un des fondateurs de l'association «The Leading Hotels of the World».

Le 20 juillet 1936, le Traité des Dardanelles (pacte de paix entre la Grèce, la Turquie, l'Angleterre, la France et la Russie) est signé au Montreux Palace à la Salle des Fêtes.

À l'appel de la République turque, cinquante diplomates du monde entier arrivent au Palace le 23 juin 1936. La Conférence est prévue sur dix jours. Elle durera presque un mois !



Durant tout le mois de juin

Le Musée suisse de la Mode replongera La Doges au temps des Palézieux, par la présentation de robes et costumes du 19^e siècle.

Des mannequins représenteront les maîtres et leurs hôtes au salon, à table, dans les chambres ou au fumoir pour les hommes, tandis que ceux représentant le personnel s'occuperont de la cuisine et d'autres tâches domestiques.

Ouvert tous les week-ends de juin de 13h. à 17h.



pour marquer les **300 ans**
de La Doges

FESTIVAL DE MUSIQUE DU 24 AU 28 JUIN



24 juin 2011 - TCHIKI DUO

Tchiki Duo réunit deux percussionnistes, Jacques Hostettler et Nicolas Suter, inspirés par leur amitié, transcendés par leur passion et portés par une technique et une musicalité hors du commun. Fondé en 2006, Tchiki Duo se fait rapidement remarquer. Il se produit dès lors largement en Europe et au Japon, séduisant un public toujours plus nombreux.

Tchiki Duo est invité à enseigner notamment au Conservatoire d'Amsterdam, à la Hochschule für Musik de Detmold ainsi qu'au Conservatoire de Lausanne HEM. Tchiki Duo joue en soliste avec orchestre, ensemble de marimba, duos de piano, camerata de cordes, dans des arrangements du répertoire de piano ou des pièces originales, dont certaines lui sont dédiées.



26 juin 2011 - 2 PIANOS

Orazio Sciortino et Richard Rentsch vous proposent un duo où se rencontrent deux pianistes de deux univers musicaux différents. Ensemble, ils souhaitent renouer avec le monde de l'improvisation et unissent leur créativité lors d'un récital improvisé, pour un moment d'échange autour d'une composition instantanée.

Le travail de ces deux musiciens est d'utiliser les matériaux modernes et contemporains, tout en les replaçant dans cette grande tradition de l'improvisation. Ils lient multiplicité des styles, de Stravinsky à Schuloff, en passant par Bartok, Hindemith, Debussy et d'autres.



27 juin 2011 - TAMATAKIA

«Musique traditionnelle» disent-elles, passant de la nostalgie blessée d'un air des Balkans à celle déchirante d'une valse yiddish. Aériennes ou charnues, les voix en duo séduisent, émeuvent. Sur scène, il leur suffit d'un rien pour être comédiennes, un faux nez rouge pour Gelsomina, un envol de jupe et d'accordéon pour une paysanne ou une Tzigane.

Elles nous enchantent par leur absolue complicité, alors que chacune possède une personnalité singulière. Le jeu des corps et des regards n'en finit pas de nous surprendre.



28 juin 2011 - COSA NOSTRA JAZZ

Vainqueur du Contest de Megève 2009, le Cosa Nostra Jazz Band est un groupe composé de musiciens de la Riviera vaudoise, passionnés par le style New Orleans. Un nom qui n'a rien de mafieux, mais qui signifie plutôt «Notre cause, le jazz» !

La présentation de cette soirée plongera les spectateurs dans l'ambiance jazz des années 1920-1940. A ne pas manquer !

Les concerts ont lieu sous tente et débutent à 20h. (portes ouvertes dès 19h)
Bar avec petite restauration. Un abonnement peut être obtenu pour les 4 concerts